



Syndic bénévole de copropriété ne fait rien

Par **conservatricette**, le 10/06/2016 à 17:31

Bonjour,

Le syndic bénévole de ma copropriété agit exclusivement et uniquement pour lui. En effet, pour les travaux de sa cour intérieure privative, il convoque très rapidement une ag extraordinaire, et réalise ses travaux en se branchant, pendant 3 ans, sur l'électricité commune ; par contre, lorsqu'il lui faut le faire pour ceux d'en haut qui n'ont pas d'électricité depuis 6 mois dans la cage d'escalier (dont il n'a pas à participer au frais car dans un bâtiment qui ne fait pas partie de ses tantièmes), rien ne se passe. Je suis une femme, célibataire, mon appartement est situé au niveau du dernier palier où aucun autre appartement n'existe. J'ai croisé un soir à minuit et demi 5 individus avec un pied de biche sur mon palier, la porte avait été forcée mais j'ai du arrivé à tant avant qu'il ne me cambriolent ; deux semaine après, ma poignée de porte était arrachée (encore une tentative d'effraction), je la remplace et 1 semaine après, la poignée était à nouveau quasi-arrachée... nous sommes 3 propriétaires (2 sur le palier d'en dessous du mien), à demandé depuis 2 ag (1 normale, annuelle ; 1 extraordinaire pour des travaux de surélévation du toit que je proposais...), nous avons à chacun de ces assemblées alerté le syndic qui nous a assuré qu'il ferait quelquechose... 6 mois après : toujours rien, et surtout, toujours pas de lumière. Lors de la dernière ag (extraordinaire) en date du 1er avril, il a été dit que une autres ag extraordinaire devait se tenir au mois de juin ; nous n'avons toujours pas reçu le compte-rendu de cette ag et nos multiples demandes sur la date de la prochaine ag (inquiétude de ne toujours pas voir de convocation au 9 juin), il s'est mis en mode "mouche morte" : ignorance ostentatoire de nos mails, demandes orales et lettres déposées dans sa boîte aux lettres... En cas d'agression ou de cambriolage sur mon palier, est-il responsable ? nous n'avons pas envoyé de lettre recommandée mais avons abordé le sujet lors des dernières ag... mais n'avons pas de compte-rendu de la dernière... y a t-il un délais légal pour produire un CR d'ag ? les démarches légales sont longues, comment faire pour que la lumière soit réparée au plus vite ? j'ai de plus en plus d'appréhension à rentrer chez moi, peur d'être une cible facile pour les cambrioleurs et autres agresseurs...

Par avance merci pour vos réponses

C.

Par **janus2fr**, le 10/06/2016 à 17:54

Bonjour,

Si une majorité de copropriétaires est insatisfaite de ce syndic, il est toujours envisageable

d'en changer...

Par **pieton78**, le **10/06/2016 à 18:02**

Le syndic bénévole ou pas n'est en rien responsable des éffractions de votre domicile.

Si vous souhaitez faire renforcer la sécurité de l'immeuble (wigik ou autre) il vous faut faire établir un ou plusieurs projets par des spécialistes, demander par LR-AR au syndic d'inscrire une résolution afin que votre projet soit mis à l'ordre du jour et voté par les présents à l'A-G représentant 501/1000e.

Le compte rendu d'AG doit être diffusé aux absents et aux opposants dans les 2 mois et vous avez 2 mois pour le contester en justice.(ce que je vous déconseille)

Par **HOODIA**, le **11/06/2016 à 15:49**

Bonjour,

Bénévole ou pas ,allez le voir pour du concret, et, faire une vérification des comptes ainsi que l'ordre du jour des résolutions.....